

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUN 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_068

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

CRÉATION DES
COMMISSIONS
MUNICIPALES
PERMANENTES ET
DÉSIGNATION DE LEURS
MEMBRES

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme LE CARPENTIER (par proc. à Mme AZEMA), M. MATTEUCCI (par proc. à M. TYROL CHARY)

Etai(en)t absent(s) :
Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

068-216900340-20260625-D2026_068-DE

Rapport de : Bastien JOINT

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 18-1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération en date du 25 juin 2026, « dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus ou tête de liste issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission ».

Conformément aux mêmes articles du Code et du Règlement Intérieur, les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les membres des commissions désignent un ou plusieurs Vice-Présidents qui peuvent les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le nombre de commissions et le nombre de membres de chaque commission sont librement fixés par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le mode de désignation des membres des commissions « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret [...]. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- DE CREER quatre commissions municipales permanentes dénommées : "Ressources et citoyenneté" ; "Ville sûre et durable" ; "Ville attractive" et "Ville attentive et solidaire" ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une liste unique ayant été présentée après appel à candidatures pour chaque commission, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire :

- Commission « Ressources et citoyenneté » :

- Isabelle MAINAND
- Franck PROTHERY
- Laurent ATTAR-BAYROU
- Abdelaziz TAKI
- Florence SALANOUVE
- Dominique GAYET
- Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE
- Sophie BLACHERE
- Raphaël BUATHIER
- Mathilde AZEMA
- Lilia ZRARI
- Arthur JEANNE

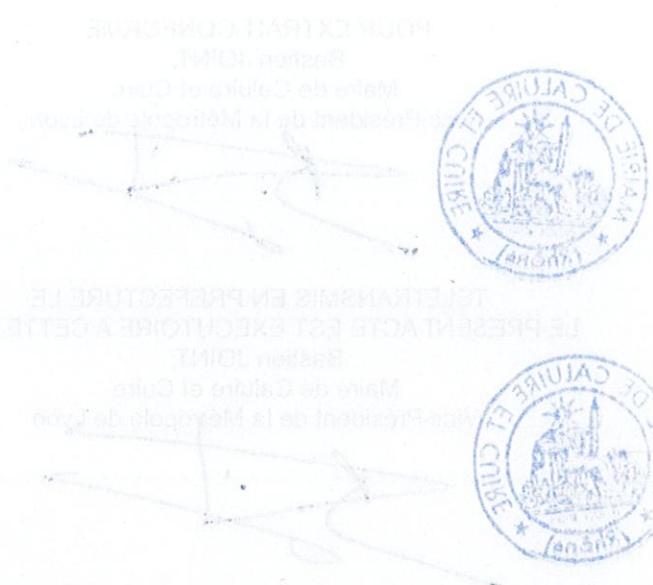
- Commission « Ville sûre et durable » :

- Isabelle MAINAND
- Patrick CIAPPARA
- Chrystèle LINARES
- Raphaël FERON
- Gladys PELLEGRINI
- Alexandra JOVOVIC
- Martine BARTHEL
- Cédric GUERIN

- Lola ESCORSA
- Fabien DURET
- Marie Jo LE CARPENTIER
- Arthur JEANNE

- Commission « Ville attractive » :

- Frédéric JOUBERT
- Hamzaouia HAMZAOUI
- Isabelle COTON
- Geoffroy KRIEF
- Dimitri ARSALE
- Patricia CHANDIA
- Isabelle THOMAS
- François DEYGAS
- Marie-Laure GIRAUD
- Fabien DURET
- Marie Jo LE CARPENTIER
- Arthur JEANNE



- Commission « Ville attentive et solidaire » :

- Evelyne GOYER
- Viviane WEBANCK
- Laurent MICHON
- Nicolas JUENET
- Sophie GEHIN
- Daniel BEROUD
- Fabienne GUGLIELMI
- Fabrice BALANCHE
- Sandrine CARDOSO
- Jacques TYROL CHARY
- Mathilde AZEMA
- Arthur JEANNE

Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.